**Modèle de procès-verbal relatif à la clarification de l’offre (entretien avec l’entrepreneur)**

Les questions à poser doivent être définies de manière spécifique à chaque projet ; la liste ci-dessous comprend une sélection d’exemples de questions.

Maître d’ouvrage : Office fédéral des routes OFROU

Direction générale du projet : Office fédéral des routes OFROU, filiale

Représentée par :

Entrepreneur :

Représenté par :

Nom du projet :

Numéro du projet :

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC

**Office fédéral des routes OFROU**

Catégorie de travaux :

Date :

Heure :

Lieu :

**Réserve :** **La tenue de négociations ne signifie pas que l’offre du soumissionnaire obtiendra l’adjudication ni qu’un contrat sera conclu.**

**L’offre de la société …………… du ………….. est valable et donc contraignante.**

Ordre du jour : **Négociation / entretien avec l’entrepreneur** Compléments jusqu’au :……………..

|  |
| --- |
| 1. Rectification technique |
| 2. Rectification commerciale |
| 3. Divers |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Questions OFROU de** | **Réponses précédemment fournies par l’entrepreneur** | **Ajouts de la conversation de l’entretien avec l’entrepreneur** |
| **1** | **Clarification technique** |  |  |
|  | Vous confirmez que ce procès-verbal sera inséré en 2e position dans l’ordre d’un éventuel contrat d’entreprise. |  |  |
|  | Comme vous n’avez fait aucune réserve, nous considérons que votre offre est complète et que toutes les circonstances décrites dans l’appel d’offres ont été prises en considération dans le prix de l’offre. Est-ce exact ? |  |  |
|  | Est-ce que toutes les prestations nécessaires pour le projet décrit sont prises en compte dans votre offre ? Cela vaut-il également pour les prestations qui n’ont pas été expressément décrites, mais qui sont absolument nécessaires pour la réalisation ? À défaut, lesquelles ? |  |  |
|  | Estimez-vous qu’il existe dans l’appel d’offres des lacunes essentielles et génératrices de coûts pour la réalisation du projet qui en fait l’objet, ou est-ce que des articles ayant des incidences sur les coûts font défaut dans le descriptif des prestations ? Si oui, lesquel(le)s ? |  |  |
|  | Moyens / capacité / personnel / organigramme de l’entrepreneur / réserves de rendements :   * Taille du groupe : général * Chef de la sécurité / suppléant / contremaître   Il convient de garantir que le chef de chantier ou son suppléant restent sur place pendant toute la durée des travaux, notamment lors des interventions de nuit. Cela vaut aussi pour la surveillance des travaux réalisés par les sous-traitants.  Est-ce que ce point est pris en considération et inclus dans le prix de l’offre ? |  |  |
|  | Êtes-vous d’accord avec le fait que l’OFROU donne son consentement lors du remplacement de personnes clés ? |  |  |
|  | Avez-vous des réserves concernant le déroulement en lien avec les conditions OFROU (organisation, construction pendant l’exploitation, etc.) ? |  |  |
|  | Une visite sur place a été / n’a pas été effectuée. Connaissez-vous les lieux et avez-vous pris en compte dans l’offre les spécificités ayant des incidences sur les coûts ? |  |  |
|  | Programme de travaux / délais :  Les délais indiqués dans le programme des travaux peuvent-ils être respectés ?  Le report des délais a-t-il une influence sur votre offre ?  Si oui, laquelle ? |  | Uniquement si un report est probable, sinon, effacer. Indiquer la durée précise du report ! |
|  | Toutes les mesures visant à respecter les exigences environnementales (par ex. limitation de la poussière, émission de bruit, émission de substances polluantes, pollution des eaux, etc.) sont-elles prises en compte dans votre offre ? |  |  |
|  | Tous les transports à destination ou en provenance du chantier, y compris les transports intermédiaires ainsi que l’élimination des matériaux, doivent être intégrés dans le plan de maintenance. Cet élément est-il pris en considération dans votre offre ? |  | Adapter aux dispositions particulières |
|  | a) Précisez le concept d’élimination et de mise en décharge 🡪site de décharge pour les matériaux d’excavation, déchets de chantier inertes, etc.  b) Confirmez-nous la disponibilité des sites de décharge pendant toute la durée des travaux. |  |  |
|  | Emplacement des chantiers / accès / installation  Les accès et les aires d’installation apparaissent sur les plans de situation, sont décrits dans le descriptif des prestations et peuvent être visités sur place. Nous supposons que vous en avez tenu compte dans votre calculation. Pouvez-vous nous le confirmer ? |  |  |
|  | Exigences de sécurité / situation de l’objet :  Nous supposons que, pour l’entrepreneur et les éventuels sous-traitants de l’entrepreneur, les exigences de sécurité de l’OFROU « Comportement lors de travaux sur les routes nationales » et toutes les difficultés provoquées par les travaux, notamment les mesures de sécurité requises, sont prises en compte dans les prix unitaires. Est-ce exact ? |  |  |
|  | Tâche de direction des travaux par l’entrepreneur :  À réaliser par l’entrepreneur sans rémunération séparée :   * Obligation de contrôler l’ordre et la propreté * Responsabilité et contrôle de l’élimination séparée conformément aux prescriptions * Obligation d’annoncer les événements particuliers (tous les accidents de chantier doivent être signalés au chef de projet) * Coordination des sous-traitants et des co-entrepreneurs   Le maître d’ouvrage considère que ces dépenses sont incluses dans l’offre. Veuillez le confirmer. |  | Le cas échéant, calcul séparé des co-entrepreneurs |
|  | Sous-traitants :   * D’autres sous-traitants / fournisseurs sont-ils également prévus en plus de ceux qui sont indiqués dans votre offre ? Si oui, lesquels ? * Vous êtes responsable de la transmission de toutes les informations aux sous-traitants. Veuillez nous le confirmer. |  |  |
|  | Existe-t-il des possibilités d’optimisation de nature technique qui ont été omises ? Si oui, lesquelles ? |  |  |
|  | Transmettez une analyse de prix pour les articles suivants :  Par exemple :  CAN 113  Art. 111.001 |  |  |
|  | Coût des engins :  Vous avez utilisé les tarifs TFI pour l’utilisation des engins.  Quels facteurs prenez-vous en compte dans vos calculs ? | AVS %  R+R %  E+S % |  |
|  | Travaux en régie :  Les prestations en régie ne peuvent être effectuées que sur mandat écrit du chef de chantier ou du chef de projet de l’OFROU.  Remise des rapports au plus tard jours après l’exécution conformément au CAN …. Dispositions particulières Art. …. Les rapports remis tardivement ne seront pas pris en considération et seront à la charge de l’entrepreneur. Pouvez-vous confirmer cette procédure ? |  | Vérifier les délais |
|  | Le plan de vérification doit être établi par l’entrepreneur sur la base du plan de contrôle conformément aux documents d’appel d’offres. Le plan de vérification doit être remis à la direction des travaux au plus tard 3 semaines avant le début des travaux. Ces dépenses sont-elles incluses dans votre offre ? |  |  |
|  | Le maître d’ouvrage considère que toutes les mesures connues à l’heure actuelle pour protéger la santé du personnel, conformément à l’OFSP, sont incluses dans l’offre. |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Questions OFROU de** | **Réponses précédemment fournies par l’entrepreneur** | **Ajouts de la conversation de l’entretien avec l’entrepreneur** |
| **2** | **Clarification financière** |  |  |
|  | Existe-t-il des points d’incertitude concernant le contrat d’entreprise et les annexes jointes ? |  |  |
|  | Montant brut de l’offre :  ./. remise …...%  Montant de l’offre  ./ escompte …...% / 30 jours :  Toutes les valeurs ci-dessus plus TVA 7,7% |  |  |
|  | La caution solidaire, garantie d’exécution requise conformément au modèle de l’OFROU (voir documents de l’appel d’offres) peut-elle être fournie ?  Qui prévoyez-vous comme garant ? |  |  |
|  | La rémunération se fait aux prix unitaires / prix forfaitaires. |  |  |
|  | Renchérissement  La facturation du renchérissement se fait selon l’ICP (catégorie de travaux 5, tracé routes). Le jour de référence pour la facturation du renchérissement est le ….  Pas de facturation du renchérissement. |  | Clarifier |
|  | En cas de conclusion du contrat, le consortium désigne un compte bancaire ou un compte chèque postal établi à votre nom et sur lequel l’OFROU peut effectuer les paiements qui vous sont dus avec effet libératoire.  Le consortium crée un numéro de TVA à votre nom.  Le consortium confirme que toutes les communications à l’entreprise chef de file, c/o …, sont reconnues comme des notifications valables (cela vaut aussi pour les communications concernant les éventuels sous-mandataires). Le consortium conclut lui-même les contrats nécessaires avec les sous-mandataires éventuels. |  |  |
|  | Existe-t-il des possibilités d’optimisation de nature commerciale qui ont été omises ? |  |  |
| 3 | Divers |  |  |
|  | Quelle est la date d’adjudication la plus tardive possible pour que les travaux puissent être exécutés dans les délais conformément au calendrier des travaux ? |  |  |
|  | Avez-vous des suggestions ou des questions concernant le projet qui restent en suspens durant cette négociation ? |  |  |
|  | Votre offre contient-elle des domaines, des éléments, des parties qui restent encore flous ou en suspens, ou des articles manquants ? |  |  |

**Annexes au procès-verbal de clarification :**

Annexe 1

Annexe 2

Lieu : Date :

Signatures :

|  |  |
| --- | --- |
| Maître d’ouvrage :  Chef de projet : | Entrepreneur : |
| Maître d’ouvrage: | Auteur du projet : |